



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 10 avril 2025

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 10 avril 2025 à 20 heures, les membres composant le conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 23 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le jeudi 20 mars 2025.

La séance est ouverte à 20h00.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Nathalie BEAN, Guénaël LEVRAY, Emilia RIBEIRO, Gabriel LAUMOSNE, Gilbert PIANTONI, Soulé N'GAIDE, Annick LE POUL, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Latifa NAJI, Etienne CHARRON, Servane CHARPENTIER (arrivée en cours de séance), Medhi IDOUHAMD, Olfa ZRIDATE, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Agnès FRANCCART, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Jean-Michel DIDIN, Marthe GBAGUIDI, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Loïc BAYARD.

SONT REPRÉSENTÉS

Hawa COULIBALY a donné pouvoir à Etienne CHARRON, Chabane CHALAL a donné pouvoir à Loutfi OULALIT, Rose-Marie BOUSSAMBA a donné pouvoir à Jean-Michel DIDIN, Hajer MOHSNI a donné pouvoir à Nathalie BEAN, Déllila M'HENNI a donné pouvoir à Lodovico CASSINARI, Servane CHARPENTIER a donné pouvoir à Agnès FRANCCART (jusqu'à son arrivée en cours de séance), Nathalie MONDIN a donné pouvoir à Françoise MARHUENDA, Nicolas GÉRARD a donné pouvoir à Loïc BAYARD

SONT ABSENTS

Franck BERNARD

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Medhi IDOUHAMD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire : La dernière fois, le 13 février, c'est Monsieur BERNARD qui pour son premier Conseil avait accepté d'être secrétaire de séance. Il nous a fait savoir qu'il n'avait pas de remarques à faire valoir dans le PV, en tout cas qu'elles ont été prises en compte. De votre côté, avez-vous des questions ou des observations ? Peut-on considérer que le compte rendu du 13 février est approuvé ? Considérons-le.

Le procès-verbal du 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

IV- Information au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Note annexée

Monsieur le Maire : Vous avez été informé des décisions que j'ai pu prendre en application de la délégation que vous m'avez accordée. Avez-vous des questions sur ces décisions ? Vous n'en avez pas.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Aussi avant d'examiner l'ordre du jour, je vous propose de laisser la parole à Monsieur CASSINARI qui reprendra la parole après pour parler du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération. C'est un point sur le Conseil Communautaire d'hier soir.

Monsieur Lodovico CASSINARI : En fait, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je vais parler non seulement du Conseil Communautaire d'hier soir, mais également de celui du 5 mars puisque nous n'avons pas eu de Conseil Municipal après le Conseil Communautaire du 5 mars.

Ce Conseil Communautaire du 5 mars a été essentiellement consacré au vote du budget 2025 qui avait été plus difficile à préparer que les budgets précédents compte tenu notamment des incertitudes liées au DILICO, vous savez tous ce que c'est, c'est le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, autrement dit par le gouvernement la mise en réserve, que l'on peut aussi qualifier de ponction sur les recettes des collectivités. Heureusement, les notifications des services fiscaux ont fait apparaître des recettes un peu supérieures à ce qui avait été annoncé initialement pour le FCTVA, le fonds de compensation de la TVA. Au final, le budget adopté après des arbitrages pas toujours faciles s'équilibre en recettes et en dépenses à 240 millions d'euros, et en fonctionnement à 102 millions d'euros en investissements. Cela se traduit par une épargne nette qui s'effondre à 200 000 € contre 7 millions d'euros l'année dernière, c'est donc un budget qui n'a pas été facile à rééquilibrer. Il est à noter que ce budget a été adopté alors que les élus de trois communes, Massy, Verrières et Saclay n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Pour le Conseil d'hier soir, je ne retiendrai que deux points, le premier est l'élection en tant que vice-présidente d'une personne que certains d'entre nous connaissent, Martine CHARVIN, qui a été Conseillère municipale ici même, pour représenter la commune d'Orsay.

Le second point que je voulais souligner, c'est qu'un certain nombre de Villes - Champlan, Nozay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saulx, Vauhallan - ont fait appel au fonds de soutien à la transition écologique qui avait été créé par la CPS pour les deux années 2024 et 2025. Je rappelle que pour Les Ulis, nous avons 523 000 € de droits de tirage qu'il faut tirer avant la fin de l'année 2025.

Je laisse les collègues, en particulier Gabriel LAUMOSNE s'il a des points à ajouter. J'ai voulu me borner à ce qui me semble essentiel.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : Oui, bonsoir mes chers collègues. Dans la série des bonnes nouvelles que tu soulignais, Lodovico, il y a la création d'un service commun au niveau de l'agglomération pour lutter contre l'habitat indigne. On sait que l'habitat indigne concerne beaucoup de personnes, y compris sur notre territoire et pas seulement dans les Villes les plus en difficulté, pas seulement dans les quartiers les plus en difficulté. Il y a de l'habitat indigne un peu partout et

même parfois derrière de très beaux portails dorés, comme on a pu le découvrir il n'y a pas si longtemps, la semaine dernière, dans une Ville juste à côté. Aujourd'hui au sein de l'agglomération nous avons pu lancer cette belle initiative d'efforts mutualisés, qui quand ils sont mutualisés à bon escient, peuvent donner de bons résultats bien sûr. C'est une affaire à suivre, je suis persuadé que la Ville des Ulis pourra tirer aussi son épingle du jeu lors de cette mutualisation au sein de l'Agglo.

Monsieur le Maire : C'est à espérer. Je voudrais aussi saluer parce que je sais qu'elle regarde de temps en temps une ancienne élue des Ulis et une élue du territoire, Martine CHARVIN, parce que dans son introduction, même si j'étais présent, elle a parlé de son engagement aux Ulis et je sais à quel point elle est attachée à sa Ville de cœur comme elle le dit souvent, même si elle n'oublie pas bien entendu de défendre les intérêts des Orcéens et Orcéennes. Merci, Martine, nous sommes contents pour toi et nous savons que tu feras du bon boulot dans les mois qui viennent.

D'autres interventions sur le sujet de l'agglomération ? Madame MARHUENDA disait qu'il y a une formation sur l'intelligence artificielle dispensée par l'agglomération. Lodovico, vas-y.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, c'est vrai et ce soir nous étions trois à une formation également sur les data centers. C'est un sujet que nous connaissons un peu aux Ulis qu'il faut prendre à bras le corps.

Monsieur le Maire : Nous avons, il ne s'agit pas de commenter si c'est bien ou pas, plusieurs équipements dont un qui est en finalisation de construction dans la zone dite de Courtaboeuf A10, derrière le cimetière de l'Orme à Moineaux, projet initialement annoncé sous la mandature précédente, Françoise tu m'arrêtes si je me trompe, piloté par Interxion. C'est un gros projet, un centre de données particulièrement costaud et cela pose beaucoup de questions parce que c'est avec une technologie qui malheureusement est devenue essentielle à bien des égards, on ne peut pas le commenter, par contre ça pompe énormément d'électricité. Il y a donc pas mal de questions qui se posent au niveau des élus locaux sur leur rôle à la fois en tant qu'entreprise du secteur, ce sont des grosses machines qui finalement créent quelques emplois, mais pas tant que ça sur place, mais aussi notamment du côté des câbleurs, ce sont des métiers en pleine expansion si vous connaissez quelqu'un que ça peut intéresser. Effectivement, cela dépasse rarement 200 personnes sur des sites où il peut y avoir centaines de milliers de personnes en termes de proportions. Ce n'est pas forcément toujours... mais il en faut. Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, effectivement, ressources en électricité, ressources en terrain et ressources en eau à ne pas négliger.

Monsieur le Maire : Oui, effectivement. Françoise.

Madame Françoise MARHUENDA : Ce sont les nuisances qui sont causées par ces lignes à très haute tension qui passent.

Monsieur le Maire : Qui sont là, qu'il y ait des data centers ou pas. Elles sont là depuis bien longtemps.

Madame Françoise MARHUENDA : Oui, mais enfin, elles sont quand même...

Monsieur le Maire : C'est sûr que tout cela pose pas mal de questions. On a aussi la question de la chaleur fatale dont on ne sait pas toujours quoi faire. On a exploré plusieurs pistes, notamment la question de mettre une serre, mais ce n'est pas aussi simple que cela et en plus la température à laquelle sort cette chaleur fatale n'est pas forcément super pertinente, notamment pour le chauffage urbain.

Bref, s'il n'y a pas d'autres questions sur le point CPS, je sais que nous avons des questions ce soir, je vous propose de suspendre l'ordre du jour.

VI- Examen des questions inscrites

La séance est suspendue de 20h15 à 20h39.

Motion et vœu

Question n° 1

Soutien à la Politique de la Ville

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : Du coup, on commence avec un sujet éminemment important qui nous changera un peu de ce genre de questions avec, ma chère Annick, une motion de soutien à la politique de la Ville et tu vas nous expliquer pourquoi elle vient ce soir.

Madame Annick LE POUL : Oui, merci Monsieur le Maire. Effectivement, cet appel d'Épinay, tel qu'il est dénommé, a été lancé le 13 mars dernier à Épinay-sous-Sénart. Nous y étions, Monsieur le Maire, avec nos services, lors d'une journée de rencontre initiée par Ville & Banlieue en présence de la ministre du Logement, Valérie LÉTARD, de la ministre déléguée à la Ville, Juliette MÉADEL, de Patrice VERGRIETE, le Président de l'ANRU, et de Jean-Louis BORLOO également, et de beaucoup d'autres élus.

Ce fut donc l'occasion d'interpeller le gouvernement sur la politique de la Ville et surtout sur les moyens à mettre en œuvre pour essayer de rétablir une certaine équité républicaine qui fait cruellement défaut dans nos quartiers. À ce jour, les crédits alloués pour 2025 ne sont toujours pas connus et ne le seront certainement pas avant le CIV plusieurs fois repoussé qui devrait se tenir le 15 mai à Montpellier. Je vous fais donc état de cet appel qui a été lancé au gouvernement.

« Un an après la signature des premiers nouveaux Contrats de Ville et à l'approche d'un nouveau Comité interministériel des Villes, qu'on appelle le CIV, les associations du bloc communal (Ville & Banlieue, Association des Maires de France, Association des Maires d'Île-de-France, France urbaine, Association des petites Villes de France, Villes de France, Intercommunalités de France) ont toutes interpellé le 13 mars 2025, à Épinay-sous-Sénart, le Gouvernement pour renouveler leurs attentes sur la méthode et les contenus des futures Politiques de la Ville et de cohésion sociale et urbaine.

La Ville des Ulis s'associe à cette interpellation et constate que le bloc communal fait face à une situation budgétaire et financière critique, sans perspectives d'amélioration, avec des craintes quant à l'extinction silencieuse de la politique de renouvellement urbain alors même que les attentes n'ont jamais été aussi grandes pour transformer nos quartiers. De même, le budget de la Politique de la Ville a été réduit à 609 millions d'euros pour l'année 2025, alors que nos populations sont déjà vulnérables et que la nouvelle géographie prioritaire a conduit à une hausse du nombre de quartiers et d'habitants concernés par cette politique. Quelles réponses apportera l'État aux 8 % de la population française – 39,2 % aux Ulis - qui vivent dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ?

Chez nous en 2024, nous sommes passés de 5 400 habitants en politique de la Ville à 9600, une hausse quand même extrêmement notable.

Attachée à souligner les forces de nos quartiers et à réaffirmer l'engagement de la municipalité pour que les habitants aient accès aux mêmes droits et services, et ainsi au droit commun qui prévaut sur l'ensemble du territoire national, il est ainsi proposé que :

Considérant que les inégalités territoriales se creusent et que la situation dans les quartiers se dégrade ;

Considérant que l'éducation, l'accès à la culture, au sport et à l'emploi sont autant de leviers pour donner à chacun la possibilité de s'émanciper comme citoyen et d'accéder à l'autonomie dans ses choix de vie ;

Considérant l'aggravation des conditions de vie dans nos quartiers et la nécessité de permettre à chacun à vivre en bonne santé, en sécurité et dans des conditions décentes ;

Considérant la nécessité de travailler sur le renouvellement urbain de nos quartiers, y compris la mixité sociale et fonctionnelle pour que les habitants des quartiers prioritaires ne soient plus les premières victimes d'une paupérisation des logements et de leur cadre de vie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- S'ASSOCIE pleinement à l'interpellation des associations du bloc communal pour réaffirmer la nécessité d'actions gouvernementales fortes en matière d'éducation, de solidarité, de logement, d'inclusivité, de sécurité, de sport, et de culture ;

- APPELLE le Gouvernement à se donner les moyens de mesurer et ajuster son intervention en direction des quartiers prioritaires de la Ville grâce à une feuille de route interministérielle obligeant chaque ministère à mesurer l'atterrissage des crédits dans les quartiers prioritaires ou pour leurs habitants ;

- APPELLE le Gouvernement à assortir, pour chaque ministère, des objectifs chiffrés de réduction de l'inégalité des chances l'échelle territoriale ;

- APPELLE le Gouvernement à mettre en place un suivi des mesures annoncées lors des Comités interministériels de la Ville afin de dresser un bilan exhaustif des actions menées ;

- APPELLE le Gouvernement à garantir la qualité du service public de l'éducation dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire national ;

- APPELLE le Gouvernement à aligner la géographie d'éducation prioritaire sur les zonages des quartiers prioritaires de la Ville dans un but de cohérence de l'action publique ; c'est-à-dire que les écoles qui ne sont pas classées en REP, soient classées en REP pour correspondre au périmètre des quartiers en QPV.

- APPELLE le Gouvernement à appuyer les démarches innovantes mises en place localement en faveur de l'insertion et de l'emploi des habitants des quartiers et assurer l'action en proximité de France Travail ;

- APPELLE le Gouvernement à s'engager en faveur d'un accès pour tous à des équipements culturels et sportifs en proximité dans nos quartiers.

- APPELLE le Gouvernement à garantir l'accès aux soins de qualité et en proximité et à soutenir les actions déployées par le bloc communal dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale ;

- APPELLE le Gouvernement à mieux soutenir les efforts de mise en accessibilité des logements sociaux et des espaces publics ce qui contribue au bien-être de tous qu'il s'agisse des personnes âgées, celles en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ou encore des familles ;

- APPELLE le Gouvernement à agir face à la montée en puissance du nombre de personnes en situation de précarité ou d'extrême pauvreté qui nécessite un meilleur accompagnement financier et technique des initiatives déployées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les CCAS ne peuvent absorber à eux seuls ce flux ;
- APPELLE le Gouvernement à assumer sa mission régaliennne en assurant la sécurité de nos concitoyens dans les quartiers et en confortant les maires dans leur politique de prévention face à l'insécurité du quotidien et l'émergence de nouvelles formes de délinquance.
- APPELLE le Gouvernement à garantir la livraison des projets engagés dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain NPNRU et à renforcer la participation de l'État en pérennisant des financements pluriannuels et les modalités d'intervention de l'ANRU.
- APPELLE le Gouvernement à préserver sa vocation à refaire l'égalité territoriale, sans étendre son périmètre aux quartiers situés en dehors de la géographie de la politique de la Ville ;
- APPELLE le Gouvernement à considérer prioritairement la question de la compensation intégrale des exonérations et abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux en réhabilitation et en QPV (C'est ce qu'on appelle la TFPB, et si vous avez bien regardé le Vivre Aux Ulis de ce mois-ci, il y a une double page qui est consacrée à cette exonération des bailleurs sociaux): il est paradoxal que les communes accueillant les populations les plus fragiles soient les moins soutenues alors qu'elles devraient pouvoir renforcer les services qui leur sont destinés ;
- APPELLE le Gouvernement à anticiper les besoins futurs de nos quartiers en planifiant un programme pluriannuel d'investissement en faveur de la rénovation des logements, de la lutte contre les îlots de chaleur, contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.
- APPELLE le Gouvernement à se saisir dans la durée des enjeux liés aux quartiers prioritaires et de l'égalité territoriale. »

Je vous remercie, j'ai été un peu longue, mais je pense qu'il était important de tout dire.

Monsieur le Maire : Merci, Madame LE POUL.

Les questions ou des observations ? Je n'en vois pas, je sou mets donc la motion aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée, et je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires financières

Question n° 2

Délibération relative à la présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, un document très complet pour le rapport d'activité de la communauté d'agglomération, mais pour 2023.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui donc le rapport d'activité 2023 de la CPS ainsi que le Compte financier unique, les deux vous ont été adressés. En ce qui concerne le rapport d'activité 2023 de la CPS, il a été adopté par le Conseil Communautaire le 26 juin 2024 et j'y avais d'ailleurs fait allusion

dès le lendemain lors du Conseil Municipal du 27 juin. Je ne vais pas vous résumer les 110 pages de ce rapport qui rend hommage à l'action quotidienne des élus, des cadres et des agents de l'Agglomération au service des 27 communes et des 320 000 habitants du territoire. Pour ma part, je dirais que ce rapport 2023 se veut particulièrement exhaustif puisqu'il traite de l'action de l'agglomération dans tous ses domaines de compétences, que ce soit le développement économique ou les mobilités, la transition écologique ou la mutualisation des services.

Je me bornerai à relever quelques points qui concernent plus directement Les Ulis avec par exemple page 18 la signature en 2023 du PPA, le Projet Partenarial d'Aménagement de Courtabœuf. Il y a une coquille que n'avait pas manqué de relever Françoise MARHUENDA à l'époque. Page 35, les navettes et la restructuration de la ligne T en septembre 2023 ou page 41 des réalisations en matière d'aménagement cyclable avec notamment la construction de la passerelle piéton vélo au-dessus de l'A10 à Courtabœuf. Pour le reste, je vous laisse découvrir ce rapport d'activité si ce n'est pas déjà fait, bien sûr.

Alors parler en avril 2025 du rapport d'activité de 2023, ça sent un peu le réchauffé. Le rapport 2024 devrait être prochainement soumis au Conseil Communautaire, a priori en juin prochain, et transmis ensuite aux communes. Peut-être pouvons-nous espérer qu'il sera communiqué à notre Conseil Municipal avant la fin 2025.

En ce qui concerne le Compte Financier Unique du budget principal, il fait apparaître pour la section de fonctionnement des recettes supérieures aux prévisions et des dépenses inférieures à ce qui avait été budgété, ce qui aboutit à un résultat de 15 millions d'euros pour 2023 sur 245 millions d'euros de budget total, une situation assez différente de celle qui a présidé à l'élaboration du budget 2025. Pour la section d'investissement, une réalisation très inférieure aux prévisions, seulement 60 % des dépenses prévues ont été réalisées, et par conséquent puisque une partie des recettes est liée aux dépenses, seulement 50 % des recettes prévisionnelles. Cela fait donc apparaître en investissement un déficit de 5 millions d'euros. Au total, en globalisant fonctionnement plus investissement, l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître un solde cumulé de 23 millions d'euros sur lesquels 6,3 millions d'euros ont été affectés aux besoins de financement de la section d'investissement. Le reste, soit 16,9 millions d'euros, constitue le résultat de fonctionnement reporté.

Sur 2023, on avait noté une épargne nette en croissance qui s'établissait à 12,3 millions d'euros. Quant à la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'est élevé à 138,6 millions d'euros en tenant compte de l'emprunt de 25 millions d'euros qui avait été levé en décembre 2023. Cette dette correspond à 430 € par habitant et reste soutenable puisque la capacité de désendettement de la CPS s'établit à 5,7 années.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2023 et de prendre acte de la présentation du Compte Financier Unique de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay toujours pour l'année 2023.

Monsieur le Maire : Merci Lodo. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je vous propose de prendre acte. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, prise d'acte à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 3

Délibération relative au rapport du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF)

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : cher Gilbert, Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Bien, donc délibération relative au rapport du FSRIF, Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France.

Ce fonds de solidarité est un dispositif de péréquation entre les communes, je dirais, les plus riches avec les communes les plus pauvres. Il s'agit d'un fonds de péréquation qui est une redistribution à l'intérieur des communes de la région Île-de-France. Cela ne va pas du tout dans le sens annoncé par Annick, on prend dans certaines communes pour redonner à d'autres, et en plus c'est limité en volume puisque c'est 350 millions d'euros. Il ne faut pas non plus trop égratigner les communes les moins pauvres donc c'est un fonds dans lequel l'État fait la répartition « je prends à l'un et je redonne à l'autre » et ce montant est inchangé. Donc on aurait pu penser que les écarts riches/pauvres augmentaient et que le volume redistribué pourrait augmenter, en fait non il est constant depuis plusieurs années.

Ce fonds de solidarité de la région Île-de-France demande des recettes de la Ville assez importantes, elles représentent à peu près 1,6 million d'euros et cela vient s'ajouter, dans les recettes des communes, j'en profite pour faire un petit tour, il y a l'impôt et beaucoup de dotations de l'État, mais aussi des dotations de répartition entre communes, une répartition horizontale entre les communes d'un même territoire. Le montant de la redistribution a plusieurs critères selon si l'on est plus riche ou l'impôt, etc., on est dans un classement et c'est à partir de ce classement que l'on profite de cette redistribution. On doit rendre compte bien sûr, comme d'ailleurs on rend compte de beaucoup de choses au Conseil Municipal mais aussi au niveau de l'État, de l'utilisation des fonds, sans que cela soit fléché d'une manière précise. Dans les actions que nous avons pointées, nous avons pointé bien sûr la transition écologique, cela fait plus de 12 000 personnes au regard de la réalisation de ce mandat, la culture, le domaine des sports et loisirs, la santé, les aînés et l'amélioration du cadre de vie. Nous avons fait des estimations à partir des données des services de manière empirique et bien sûr on ne sait pas exactement si un effort dans tel ou tel domaine va aller au quartier politique de la Ville ou pas, peu importe, c'est une globalité.

Il est donc demandé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France attribué pour l'année 2024.

Monsieur le Maire : Je suis sûr que cela amène un tas de commentaires ou de questions. Non. Je soumetts aux voix et je propose de prendre acte. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 4

Délibération relative au vote des taux d'imposition 2025

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Les votes des taux, cher Gilbert. Cela va intéresser tout le monde.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Bien, alors là je crois que pour les votes des taux de l'impôt, je dirais qu'il n'y a pas de mystère parce que c'était un engagement municipal de ne pas augmenter la fiscalité, donc je pourrais m'arrêter là.

Je ne vais pas m'arrêter là quand même, mais c'était quand même un engagement très fort et très risqué, on faisait vraiment confiance à l'équipe municipale pour pouvoir maîtriser le budget tout en ayant des objectifs très forts de modification et d'orientation politique. Je vais quand même refaire un peu l'historique avant d'arriver au vote des taux.

Au départ, nous avons eu un débat d'orientation budgétaire avec un rapport d'orientation budgétaire avant la fin de l'année, et nous avons voté cette année encore le budget avant le 31 décembre malgré toutes les incertitudes, car il est de bon sens de ne pas faire de dépenses avant qu'elles ne soient autorisées. L'exécution du budget court à partir du 1^{er} janvier et il était normal qu'on le vote en décembre malgré les risques qui pesaient sur la fiscalité et les recettes de l'État au niveau des financements étatiques. Ce budget a été voté d'ailleurs, mais actuellement il y a encore des points bien sûr où l'État n'a pas encore décliné le vote du budget. Simplement au final, on fait l'équilibre c'est-à-dire que ce qui n'est pas financé par ailleurs doit être financé par l'impôt. Nous avons prévu une certaine somme pour la fiscalité, nous avons 16,250 millions d'euros et nous avons prévu 16,317 millions d'euros. Nos prévisions malgré les aléas étaient bonnes et n'ont pas à être modifiées, il n'y a pas de décision modificative à prendre en ce moment, il y a aussi des ajustements qui se font en cours d'année, mais là vraiment on n'a pas de surprise par rapport aux prévisions, les prévisions de recettes étant suffisamment vérifiées et retravaillées. Je tiens à féliciter les services pour leur clairvoyance parce que nous n'avons pas à modifier notre objectif politique sans non plus dire que maintenant nous allons arrêter telle ou telle prestation. On peut tourner comme ça sans problème. Maintenant au niveau de la fiscalité, nous n'avons plus beaucoup de marge de manœuvre puisque la seule marge de manœuvre que nous avons, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties, je ne parlerai pas du non-bâti parce que c'est pratiquement zéro, c'est la seule recette. Il reste un petit peu de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, c'est-à-dire les personnes qui ont un pied-à-terre aux Ulis ou qui gardent un appartement ou une location aux Ulis et qui ont leur domicile ailleurs. C'est une taxe sur laquelle nous avons largement discuté puisque nous avons voté l'ajustement des taux il y a quelque temps déjà.

Là aussi, au niveau de la fiscalité pour ceux qui ont regardé les tableaux qui sont assez difficiles à lire, nous avons un reversement de la taxe foncière, vous savez que l'on a récupéré la taxe foncière du département et là aussi il y a des compensations, des calculs savants de la part de l'État pour faire en sorte que ce que nous devrions percevoir soit diminué de 3,2 millions d'euros pour tenir compte de ce que nous avons en plus de manière mécanique. Là aussi, l'État intervient pour quelques compensations. Je crois que j'ai fait le tour, mais je pourrais donner plus de précision, pour moi l'essentiel est l'objectif, des précisions de bonne qualité, on maintient notre cap politique malgré toutes les dépenses et les évolutions de dépenses par exemple comme l'a rappelé le Maire tout à l'heure à propos de la restauration scolaire. Malgré les augmentations très importantes de la restauration scolaire sur le mandat, nous avons maintenu le cap de ne pas augmenter les impôts payés par les habitants.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert, de rappeler nos engagements politiques pris sur cette question depuis le début du mandat et respectés. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 5

Délibération relative à la méthode d'amortissement de la Ville

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Nous allons parler maintenant, mon cher Gilbert, de la perte de valeur de nos biens immobilisés, à savoir l'amortissement.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Donc délibération relative à la méthode d'amortissement de la Ville. Depuis un certain nombre d'années, nous pratiquons l'amortissement des biens mobiliers, immobiliers, en dehors des bâtiments pour avoir une réalité de la dépréciation de notre patrimoine. C'est une très sage mesure, pour les plus anciens qui ne sont plus ici, au départ on n'amortissait aucun bien c'est-à-dire que l'on achetait une table, mais on ne constatait pas de dépréciation. Depuis la M14 on a constaté des dépréciations et en plus on a affiné au fur et à mesure des années de manière à avoir un montant de dépréciation de l'ensemble de nos biens. L'amortissement est un chiffre très important bien que cela n'entraîne ni dépenses et recettes, car il permet de savoir, surtout pour une commune de notre taille, de combien nos biens se déprécient et combien nous épargnons pour couvrir cette perte de valeur. Lorsque l'épargne ne couvrira pas l'amortissement, on pourra se poser des soucis, c'est un investissement courant donc il faut absolument que l'amortissement courant soit couvert par de l'épargne, pour ne pas perdre de substance. Autrement cela veut dire que la commune s'appauvrit et l'investissement qui doit rester le plus solide est celui de l'immobilier, je ne parle pas de la piscine et tout cela, c'est de l'investissement que l'on peut financer par l'emprunt. Mais financer par l'emprunt des tables et des chaises, ce n'est pas le bon système. Nous avons été amenés à réviser quelques taux et des ventilations, etc., vous avez tout le détail, c'est une délibération qui a simplement pour but d'affiner le système d'amortissement avec des taux, des ventilations différentes, etc.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications apportées aux méthodes d'amortissement, complétées des natures comptables figurant dans la liste jointe, les annexes.

Monsieur le Maire : Merci Gilbert. Est-ce que vous avez des questions ou des observations ? Je vous propose d'adopter les modifications apportées aux méthodes d'amortissement dispensées par Gilbert. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Une nouvelle fois merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Systèmes et Technologies de l'Information

Question n° 6

Adhésion au Syndicat Essonne Numérique

Rapporteur : Medhi IDOUHAMD

Monsieur le Maire : Puisque je parle de remerciement, je passe la parole à Monsieur IDOUHAMD pour adhérer à un syndicat, Essonne numérique.

Monsieur Medhi IDOUHAMD : Bonjour tout le monde. Monsieur le Maire, chers élus, pour cette délibération il va être question de THD, très haut débit, et donc de proposer l'adhésion de notre commune au syndicat mixte ouvert Essonne numérique visant à améliorer la connectivité des bâtiments communaux.

Ce syndicat créé en 2016 par le département de l'Essonne est initialement axé sur les zones rurales du département, il étend désormais ses activités aux collectivités plus urbanisées comme les nôtres, offrant une mutualisation des accès au très haut débit. À ce jour, la Ville dispose d'un réseau de fibre optique mixte composé à 60 % de fibres propriétaires et à 40 % de fibres opérées par des acteurs privés via des marchés SIPPAREC. Ce réseau est essentiel pour l'interconnexion des sites administratifs. Il présente cependant quelques limites notamment pour les écoles qui utilisent les réseaux domestiques pour leur accès à Internet, d'une part parce qu'il interdit toute interaction technique de la Direction des services d'information, notre DSI, sur les équipements et que les interventions de l'opérateur peuvent être nombreuses et les délais assez longs. D'autre part, la gestion administrative des 26 comptes, un compte par école, ne respecte pas vraiment les règles de comptabilité publique, notamment en ce qui concerne les prélèvements automatiques. Bien que le réseau professionnel confié et géré actuellement par le SIPPAREC, comme je le disais, respecte les normes de sécurité et de performance, il reste tout de même très onéreux, car il nous coûte 48 000 € à l'année en frais de fonctionnement. L'adhésion au syndicat Essonne numérique nous permettrait d'une part de mutualiser l'accès au très haut débit, sur tous nos bâtiments publics, les écoles, etc., de déléguer la gestion des réseaux d'interconnexion, de bénéficier de prix très attractifs qui nous permettraient selon une estimation de réduire de 25 k€ la facture annuelle en télécommunications soit une réduction de 43 %, ce qui n'est pas rien. Le syndicat agissant comme opérateur d'opérateur propose ici des services attractifs selon un modèle économique vertueux permettant de subventionner les interconnexions des bâtiments publics avec les gains opérés par l'allocation de son réseau aux opérateurs privés. C'est un peu une économie circulaire. Essonne Numérique nous offrirait les frais d'accès aux services, cette délégation temporaire se limite aux seules prestations numériques commandées par la Ville et peut être annulée à tout moment avec un préavis de six mois.

Les durées d'adhésion proposées sont de 3, 5 et 10 ans et l'idée serait de partir sur 5 ans. Cette adhésion gratuite offre une opportunité de modernisation et d'optimisation des infrastructures numériques de la Ville tout en garantissant une flexibilité dans la gestion des compétences transférées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de notre commune au syndicat mixte Essonne Numérique pour une durée de cinq ans, de désigner les élus, moi-même Medhi IDOUHAMD, en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean-Gaston MOUHOUNOU en tant que

délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches, viser et signer tous documents afférents à ce dossier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur IDOUHAMD. Les candidatures que vous avez présentées me vont. Y a-t-il des remarques, des questions ou des observations ? Le président du syndicat est l'ancien maire de Gif, si je ne dis pas de bêtises, Monsieur BOURNAT. Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci. Félicitations Messieurs MOUHOUNOU et IDOUHAMD.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Ressources humaines

Question n° 7

Création de postes en apprentissage

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je vais tenter de remplacer Madame M'HENNI sur les deux prochaines délibérations, ce sont des délibérations qui repassent chaque année. Cela me permet de lui passer un petit coucou parce que je sais que ce n'est pas toujours facile.

Nous avons une délibération sur la création des postes en apprentissage, vous savez que nous sommes obligés chaque année de repasser une délibération permettant d'avoir neuf postes en apprentissage inscrits au budget et dans les effectifs de la Ville avec plusieurs services concernés, la petite enfance, la DSI on en parlait avec Medhi ou les sports et loisirs, notamment la piscine par exemple, mais il y en a d'autres. C'est comme chaque année le même nombre parce que nous avons réussi à maintenir, même si nous souhaiterions pouvoir en accueillir beaucoup plus, je rappelle que les règles pour accueillir des apprentis sont particulièrement... Au-delà des règles, il faut surtout pouvoir bien accueillir les apprentis pour qu'ils ressortent de là avec une application concrète de la formation théorique qu'ils ont par ailleurs.

Ce sont donc neuf postes que je vous propose de créer et je suppose que cela n'appelle pas de questions ou d'observations. Des votes contre, des abstentions ? Je n'en vois pas.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 8

Création de postes CUI PEC

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Même délibération cette fois-ci pour créer des contrats uniques d'insertion sur le parcours emploi compétences, le CUI PEC. Ce sont quatre postes que nous avons et que nous renouvelons chaque année :

- Un poste d'agent polyvalent de restauration pour une des meilleures tables de la Ville des Ulis, le restaurant d'application les 3 Fourneaux que nous cogérons avec l'Éducation nationale et la PJJ, je sais que Monsieur BOURADA est un fidèle client. Je sais qu'Agnès et Annick vous y étiez ce midi, vous y avez déjeuné, vous avez vu l'agent pour lequel nous créons et nous mettons à disposition c'est au restaurant des 3 Fourneaux qui se trouve au centre commercial de la Treille, n'oubliez pas.

- Deux postes d'agents en charge des salles des fêtes, je voudrais les remercier parce que je voudrais juste dire aussi, permettez-moi un petit « coup de gueule », qu'encore ce week-end et malheureusement cela arrive de temps en temps, nous avons des gens qui louent la salle et se comportent comme des sagouins et nous laissent la salle dans un état calamiteux. C'est aussi pour cette raison que l'on vous demande de rendre les clés à 7 heures et que vous pouvez les récupérer à 10 heures, c'est pour nous laisser le temps de nettoyer avant la reprise. Il se trouve que là, nous avons dû mobiliser six personnes pour nettoyer une salle dans un état assez honteux et nous avons donc prévu de mettre à l'amende, si je peux me permettre, les personnes qui se sont comportées de telle façon. Du coup, je voulais remercier les agents qui gèrent le lien sur les salles des fêtes.

- Et pour les studios musicaux que nous saluons également, un poste de CUI.

Ce sont les quatre postes que nous recréons chaque année, que nous renouvelons chaque année. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Éducation et Enfance

Question n° 9

Mise à jour du règlement intérieur des classes de découverte

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Monsieur LEVRAY, une mise à jour et surtout des classes découvertes.

Monsieur Guénaël LEVRAY : C'est ça, et on peut peut-être enchaîner les deux délibérations.

Monsieur le Maire : Excellente idée puisque vous mettez à jour à la fois le règlement et ensuite les tarifs.

Monsieur Guénaël LEVRAY : C'est ça. Depuis de nombreuses années, la volonté de la commune des Ulis est que chaque élève de la Ville parte en classe de découverte lors de sa scolarité. Afin de faire évoluer son offre, la Ville souhaite proposer au cours de l'année 2025, à titre expérimental, différents formats de classes de découverte. Les enfants pourront ainsi profiter d'offres variées et sur-mesure pour enrichir leurs apprentissages. Cette nouvelle organisation permet d'adapter les séjours aux besoins et aux objectifs de chaque établissement, tout en valorisant la diversité des projets éducatifs menés sur le territoire. Dans le cadre de cette nouvelle proposition, une actualisation du règlement intérieur est en conséquence nécessaire.

Trois formats seront donc proposés aux écoles :

- Grande classe de découverte avec hébergement : 5 jours avec nuitées dans un centre d'hébergement agréé à la découverte du milieu naturel et de la biodiversité ;

- Petite classe de découverte avec hébergement : 3 jours avec nuitées dans un centre d'hébergement agréé à la découverte du milieu naturel et de la biodiversité ;
- Classe sans cartable : 4 jours sans nuitées sur temps scolaire avec des intervenants qui apportent un cadre stimulant où les élèves explorent, expérimentent et apprennent autrement, sans quitter leur environnement familial. Les activités sont proposées au sein de l'école ou à proximité.

C'était pour le règlement intérieur.

La délibération suivante dans la continuité de la délibération précédente : je vous propose donc de mettre à jour les tarifs correspondants aux trois formats proposés. Cette décision pouvait faire l'objet d'une seule délibération. Le tarif minimum serait de 10 % du coût de la prestation, le tarif maximum de 75 % du coût de la prestation et le tarif extérieur 100 % du coût de la prestation.

Monsieur le Maire : Limpide. Des questions ou des observations ? Je vous propose de voter les deux délibérations en même temps sauf s'il y a une demande contraire. Des votes contre pour les deux ? Des abstentions pour les deux ? Adoptée à l'unanimité.

J'ai oublié de signaler l'arrivée de Madame CHARPENTIER, elle est arrivée il y a bien longtemps. C'est honteux, pourtant je vous ai vu Delphine, mais j'ai oublié de le signaler. Peut-être que Monsieur IDOUHAMD qui a une excellente mémoire saura se souvenir de son heure d'arrivée. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 10

Mise à jour des tarifs des classes de découverte

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Prévention et Accès au droit

Question n° 11

Rapport 2024 de la commission communale pour l'accessibilité

Rapporteur : Gabriel LAUMOSNE

Monsieur le Maire : Monsieur LAUMOSNE vous êtes appelé à nous parler de la commission communale pour l'accessibilité et nous vous remercions, vous et toutes celles et ceux qui donnent corps à cette commission essentielle pour notre Ville.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, d'autant que l'on y croit. Comme tous les ans, chères toutes, chers tous, il convient que l'on présente le rapport annuel de ce qui s'est passé sur toutes les questions d'accessibilité sur la Ville pour l'année 2024 et pour le coup, on va faire mieux que l'Agglo cette fois-ci. Bien sûr, cette présentation de rapport est une disposition légale, toute Ville de plus de 5 000 habitants est tenue d'avoir une commission communale pour l'accessibilité et de présenter un rapport. Force est de constater que sur le territoire,

malheureusement, nous ne sommes pas tous aussi exemplaires que la Ville des Ulis et donc réjouissons-nous-en pour le coup.

Un petit avant-propos avant de vous parler de l'activité 2024 de la commission communale pour l'accessibilité parce qu'il est vrai que la Ville des Ulis est attachante, accueillante, à taille humaine et très humaine. L'ambition de notre municipalité est qu'elle le soit pour tous les habitants et toutes les habitantes. C'est pour cela que dans notre choix de relancer la commission communale pour l'accessibilité en 2022, nous avons souhaité que cette commission soit la plus large possible, ouverte à la population parce que notre ambition n'est pas de faire de la politique pour les gens, mais de faire de la politique avec les gens et notamment les premiers concernés, les personnes qui vivent de près ou de loin en situation de handicap. Donc depuis 2022, la commission communale pour l'accessibilité se réunit à peu près deux fois par an. Il y a des groupes de travail qui se réunissent entre les différentes sessions plénières. En 2024, la commission communale pour l'accessibilité s'est réunie deux fois, une fois le 6 juin et une fois le 27 novembre et je vais essayer d'être succinct, mais nous avons beaucoup travaillé, le fait d'être succinct quand on fait beaucoup de choses, c'est relativement compliqué. Je vais quand même tenter d'être succinct dans l'ensemble des choses qui ont été mises en œuvre cette année.

D'abord pour ce qui est des actions en faveur de l'inclusion, la mission première de la mission handicap sur la Ville était quand même l'accompagnement des projets d'accueil dans les structures municipales pour les enfants. En 2024 nous avons suivi 74 personnes, 74 enfants dans leur projet d'accueil dans les structures de notre municipalité. Je tiens à souligner que depuis 2019, cela correspond à une hausse de 124 % du nombre de projets d'accueil que nous suivons, cela veut dire que nous avons presque multiplié par 2,25 ou 2,5 le nombre d'enfants qui sont suivis par notre municipalité dans les structures d'accueil. C'est un effort conséquent, c'est du temps, c'est beaucoup de présence, mais c'est totalement nécessaire si l'on veut que les enfants qui vivent dans notre Ville puissent être accueillis dans les meilleures conditions.

Je reviendrai très brièvement aussi sur le Ciné Relax qui était avant le Ciné-ma différence, quand nous l'avions lancé sur la Ville et que nous avons mis en place depuis quelques années, qui une fois par mois encadre une séance au cinéma Jacques Prévert qui est adaptée à tout type de sensibilité et notamment des sensibilités liées à l'autisme. Il rencontre un franc succès, nous avons plus de 100 personnes qui ont spécifiquement fréquenté ces séances.

Peut-être un petit focus là aussi sur l'accessibilité du sport puisque 2024 a été une année sportive, on a beaucoup parlé de piscine dans les milieux de l'accessibilité ici aux Ulis. Nous avons eu des activités d'apprentissage de la natation qui ont été proposées pour des enfants entre 6 et 10 ans. Nous avons eu la pérennisation de créneaux en accès libre à la piscine, notamment pour des personnes qui résident au foyer Vaubrun et pour l'association T'HandiQuoi. D'ailleurs ils nous répètent régulièrement à quel point ils sont contents de retrouver notre belle piscine. Et en année olympique, nous avons réussi aussi à accueillir la deuxième édition de la saison du Challenge Natation Course qui est un événement lié au handisport pour tout ce qui est question de natation. Nous avons ouvert aussi des créneaux multisports pour six résidents de la maison de Vaubrun auprès du COU. Il y a eu des ateliers de sensibilisation qui ont été menés par le comité départemental handicap pendant les vacances scolaires, notamment de la sensibilisation au parathlétisme, au parcours fauteuil et à la boccia. Je vous rappelle que nous avons particulièrement brillé à la boccia aux J.O. j'espère que les ateliers en question auront permis de susciter des vocations auprès des Ulissiennes et Ulisiens. Et

toujours pour les actions en faveur de l'inclusion, nous avons formé pas moins de 126 agents sur différents handicaps, notamment des handicaps liés à la déficience visuelle. Nous avons formé des animateurs et des ATSEM sur les questions de prise en charge multi-handicap et nous avons formé 82 agents aux handicaps liés à la déficience auditive, ce qui est quand même relativement conséquent, notamment dans le cadre du déploiement du dispositif Acceo dont nous avons parlé il y a quelques conseils municipaux si vous vous en souvenez, et qui permet aux personnes en déficience auditive, soit sourdes, soit malentendantes, de pouvoir communiquer avec les agents d'accueil via une tablette afin de se mettre en lien via de la langue des signes, notamment.

Nous avons lancé une campagne sur l'autisme « l'autisme n'a pas de visage » à l'occasion de la journée mondiale de prévention et de sensibilisation sur l'autisme, autour du 2 avril dernier et on se souvient encore des banderoles place du marché. Et plusieurs classes du collège Aimé Césaire ont profité d'ateliers de sensibilisation aux troubles dys.

Toujours dans les actions, cette fois-ci pour l'aide et le soutien, je vous rappelle que notre municipalité s'était engagée très fortement auprès de l'ARS, et nous avons obtenu gain de cause, pour la création d'un groupe d'entraide mutuelle qui fête cette année ses trois ans d'ancienneté, qui a eu un beau parcours et qui continue toujours à drainer de plus en plus de personnes en situation d'avoir des troubles du spectre de l'autisme pour pouvoir justement créer des activités, une communauté autour de leur expérience.

Et nous avons ouvert, pas plus tard que l'année dernière, en 2024, une permanence juridique d'accès au droit grâce à l'association APF France handicap à la maison de Justice et du Droit de notre belle Ville. Une fois par mois, il y a une permanence qui rencontre un franc succès vu la file d'attente qu'il y a quand ils ouvrent.

En 2024, nous avons aussi actualisé l'outil de ressources handicap, petit guide pratique que nous avons édité sur la Ville et qui référence sous forme de questionnements l'ensemble des ressources et des acteurs qui permettent de répondre aux problématiques que rencontrent les habitants. Que se passe-t-il si j'ai une roue cassée sur mon fauteuil ? Si je veux accéder à une pratique handisport ou handiculturelle, vers qui dois-je me tourner ? Nous avons une nouvelle version de ce document. Et nous avons lancé des groupes de travail sur tout un tas de sujets, notamment l'accès à l'éducation dont j'espère qu'il y aura bientôt un retour en commission communale pour l'accessibilité.

Enfin, nous avons lancé un certain nombre de travaux sur les questions d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des équipements recevant du public. Je ne vais en citer que trois parmi tous les chantiers qui ont été lancés. Tout d'abord, nous avons eu un travail avec Île-de-France Mobilités pour répertorier l'ensemble des sites de transport collectif qui étaient accessibles selon les nouveaux critères de la région et donc nous avons de la chance, car clairement sur toutes les Villes du territoire il n'y a pas un aussi bon taux de couverture. Nous avons 45 points d'arrêt de bus prioritaires qui ont été référencés et normés sur la Ville donc quasiment l'entièreté des points de ramassage et de transport collectif, c'est une belle chose.

Le deuxième point sur les questions de voirie et d'espace public, c'est que nous lançons l'élaboration d'un PAVE, je trouve formidable que l'administration nationale utilise comme acronyme le mot PAVE, je vous promets que ce ne sera pas un document trop énorme, c'est un plan d'aménagement de la voirie et des équipements de l'espace public. Il vise à avoir une réflexion sur les cheminements, nous avons délimité une zone qui est celle que l'on peut retrouver en centre-ville qui dessert la plupart des équipements recevant du public de notre belle collectivité. Nous allons travailler, si je ne

m'abuse, avec une association accessibilité handicap et environnement pour faire un diagnostic sur l'ensemble des mobilités et des cheminements et pouvoir aménager notre espace public conformément aux besoins de cheminement des différentes personnes qui vivent avec un handicap sur la Ville. Et dernière chose, avec une réflexion à proprement parler sur les espaces qui reçoivent du public, la mairie, les différents services publics de la Ville nous avons commencé à travailler avec une plate-forme qui s'appelle une plate-forme accès libre, une plate-forme gouvernementale. Elle est très complète, elle peut être très fournie, et surtout elle permet de référencer correctement les différents types d'accessibilité des différents équipements qui reçoivent du public sur la Ville. Cela va jusqu'au détail de l'espacement entre les marches, du nombre de marches dans les escaliers, ça va vraiment très loin. Cela fait partie des dossiers sur lesquels nous sommes en train de prendre la main et qui peuvent être collaboratifs. Si vous avez envie de nous aider à remplir cette plate-forme d'accès libre, vous pouvez, c'est un vrai travail qui peut prendre du temps si on veut bien le faire. Tout utilisateur un peu sensibilisé sur le sujet et bienvenu pour pouvoir nous aider à remplir cette plate-forme.

Bref, j'ai été trop long bien sûr, mais c'est parce que l'activité liée au handicap et à l'accessibilité sur la Ville a été intense en 2024. Elle va l'être aussi en 2025, nous avons lancé un certain nombre de projets, donc j'espère que nous réussirons en 2025 à les concrétiser. Vous pouvez compter en tout cas sur une municipalité qui est très mobilisée sur le sujet. Je voudrais remercier quand même pour finir les agents qui ne ménagent pas leur temps, qui ne ménagent pas non plus leur charge mentale parfois sur ces sujets, qui sont vraiment investis et avec qui c'est vraiment formidable de travailler. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci et bravo pour cette présentation, Monsieur LAUMOSNE, je sais tout le cœur que vous y mettez. Merci beaucoup.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc aux voix. De mémoire c'est un rapport, il y a juste une prise d'acte, oui c'est cela. Des votes contre ? Des abstentions ? Elle est évidemment adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Développement social et urbain

Question n° 12

Renouvellement de l'agrément Centre Social pour le Centre Social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur le Maire : Monsieur N'GAIDÉ, le renouvellement de l'agrément du Centre Social Est, la Maison Pour Tous de Courdimanche.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération que je vous présente ce soir concerne le renouvellement de l'agrément pour le Centre Social Est, la Maison Pour Tous de Courdimanche pour la période 2025-2028.

L'agrément Centre Social délivré par la CAF permet à la collectivité de bénéficier d'un soutien financier annuel pour l'animation globale et les actions collectives familiales. Cet agrément arrive à échéance fin 2024, il convient donc de le renouveler. Pour ce faire, un nouveau projet social a été élaboré en concertation avec les habitants, les partenaires associatifs et institutionnels et les professionnels. Il s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- La solidarité dans les quartiers est ;
- Le vivre ensemble et la transmission entre générations ;
- La vie du centre comme lieu de ressources et de convivialité ;
- L'accompagnement des familles dans le rôle éducatif et social.

Ce projet social servira de socle aux actions mises en œuvre en lien avec les besoins du territoire et les orientations municipales. Ce renouvellement est un enjeu stratégique pour maintenir nos actions de proximité dans les quartiers Est qui ont trois résidences qui viennent d'être classées en QPV, Chantereine, le Barceau et la Châtaigneraie, pour renforcer la cohésion sociale et garantir à tous les habitants un accès à des services utiles, humains et inclusifs.

Je vous propose donc d'approuver ce projet social, de solliciter officiellement le renouvellement de l'agrément auprès de la CAF, d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement correspondante. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur N'GAIDÉ. Clair et concis. Des questions ou des observations ? Passez le bonjour aux personnes qui travaillent à et avec la Maison Pour Tous de Courdimanche, notamment un qui a sauvé une vie il y a peu de temps, le sauveteur comme on l'appelle maintenant. Des questions ? Il n'y en a pas. Des observations ? Je n'en ai pas vu. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, un grand merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 13

Appels à projets associatifs pour le festival Les Ulis en Vert 2025

Rapporteur : Etienne CHARRON

Monsieur le Maire : Monsieur CHARRON, comme votre haut l'indique, vous allez parler de vert avec l'appel à projets pour les Ulis en Vert. Cher Étienne.

Monsieur Etienne CHARRON : Oui, le festival Les Ulis en Vert 2025, ce sont des appels à projets associatifs. La Ville des Ulis, forte d'un tissu associatif dynamique, plus de 280 associations, soutient activement l'initiative locale dans le cadre du festival Les Ulis en Vert. L'édition 2025, cette année, se déroulera en deux temps : du 19 au 23 mai des actions pédagogiques en milieu scolaire, les centres de loisirs et les centres sociaux et les 4 et 5 juillet, le village des écosolutions au parc urbain dans le cadre de l'ouverture du plan été.

Les projets proposés à des associations sont les suivants :

- Citoyens Écologiques et Solidaires propose un théâtre sur les économies d'énergie pour les élèves des classes élémentaires de la Ville le 22 mai pour une subvention de 400 € ;

- L'association S[cube] un atelier « Nexus Island » sur la biodiversité en direction des lycéens du lycée de l'Essouriau, la subvention demandée est de 1100 € ;
- L'association OSE ZD, opération zéro déchet propose des stands interactifs sur le zéro plastique les 4 et 5 juillet et demande 500 € ;
- L'association AVAG avec le stand de Repair café pour apprendre à réparer, les 4 et 5 juillet, 200 € ;
- L'association APENELOPE propose du semis, du bouturage, de la peinture végétale et une bourse d'échange, 100 € pour les 4 et 5 juillet ;
- Nous avons la chance d'avoir l'école de musique des Ulis qui va chanter le samedi 5 juillet, la chorale sur des chansons en lien avec la nature, 200 € ;
- Des abeilles pour nos enfants, avec une sensibilisation, une fabrication de nichoirs pour pollinisateurs, 400 € ;
- L'association chats ulissiens avec une sensibilisation au bien-être animal et un concours d'affiches, 100 € ;
- L'AMAP des Ulis, un stand avec le concours, vente de produits et animation agricole, 290 € ;
- L'union des associations des Ulis avec un stand sur l'écologie dans les pays du Sud, débats et animations culinaires, 700 €.

Je vous demande d'approuver ces projets présentés, le montant global est de 3 990 €. Un versement unique est prévu sous réserve du bilan des actions réalisées. Je vous rappelle que les 4 et 5 juillet, c'est l'ouverture du plan été et qu'il y a le festival des Ulis en Vert, ciné plein air, bal, animation, on a voulu faire de ce temps un temps festif et responsable.

Monsieur le Maire : Parce qu'on va être festif et responsable, c'est étonnant. Madame JAUBERT.

Madame Sarah JAUBERT : Juste un petit mot pour remercier notamment les associations qui se mobilisent vraiment pour nous accompagner dans cet événement et nous faire des propositions toujours à propos, ambitieuses et festives, et les services qui à la fois se mobilisent pour faire des actions au travers des services et on a aussi des services qui travaillent pour ce festival. Merci beaucoup pour tous les agents qui sont également mobilisés sur cet événement. Nous vous retrouverons notamment ce week-end pour une ambiance festive.

Monsieur le Maire : Mais raisonnable, « et » raisonnable. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations autres ? Je n'en vois pas. Avant de soumettre aux voix, je précise que les élus membres des associations citées dans la délibération ne peuvent pas prendre part au vote et cela vous inclut, Monsieur CHARRON. Je ne suis pas sûr, mais je crois. Ce n'est pas gentil de balancer les autres, Monsieur CHARRON.

Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Madame NAJI doit nous quitter et donne pouvoir à Monsieur MERIGOT.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Politique de la Ville

Question n° 14

Demande de subventions pour les actions prévues dans le cadre de la programmation 2025 de la Politique de la Ville

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : On continue avec Madame LE POUL. On en parlait à l'entrée. Au plat principal on reprend la parole, programmation politique de la Ville.

Madame Annick LE POUL : Oui, merci Monsieur le Maire. Là il s'agit de demander les subventions les plus hautes possible à nos financeurs pour l'année 2025.

Comme vous le savez, le nouveau Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 a été signé le 18 septembre dernier, il formalise les engagements politiques pris par tous les signataires pour la mise en œuvre de la politique de la Ville sur notre territoire et constitue notre feuille de route pour les cinq années à venir. Il permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé et de citoyenneté afin de rétablir une égalité républicaine dans nos quartiers. L'ambition est de réduire les écarts de développement dans les quartiers les plus en difficulté et bien sûr d'améliorer les conditions de vie des habitants via la GUSP et l'exonération de TFPB.

Pour la Ville des Ulis, les trois orientations stratégiques retenues en réponse aux particularités du territoire au regard du diagnostic des besoins et de la concertation citoyenne menée sont :

- L'émancipation à travers l'éducation et l'accompagnement à la parentalité ;
- La transition écologique et le cadre de vie ;
- Garantir des soins de qualité pour tous.

Je vous avoue que les moyens mobilisés par l'État restent bien en deçà des besoins et que pour 2025 les enveloppes ne sont pas encore connues, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, mais nous sommes combattifs pour défendre les intérêts des Ulissiens et demander les subventions les plus hautes possible.

Pour cette année 2025, indépendamment des porteurs de projets associatifs qui ont déposé leur propre dossier, les services municipaux sollicitent donc nos partenaires signataires pour financer un certain nombre d'actions récurrentes. Pour un montant de 762 450 € dans le cadre de la politique de la Ville, vous avez le détail dans le petit tableau, le CLAS, le PRE entre autres ; 74 000 € dans le cadre du renouvellement de Quartiers d'été qui participe bien évidemment comme vient de le dire Étienne CHARRON au plan été ; et 47 080 € dans le cadre de Ville Vie Vacances. Cela fait un total de 883 000 € tel que vous l'avez dans la délibération.

Pour la politique de la Ville, de nombreux projets sont reconduits, je vous l'ai dit, le CLAS, ce sont les entraides scolaires, le PRE, programme de réussite éducative porté par la Caisse des écoles, mais également des projets des services jeunesse et égalité prévention citoyenne avec Ensemble pour l'égalité impulsée par la Fabrique citoyenne, prévention des violences intrafamiliales par la sensibilisation des acteurs à l'éducation et l'égalité. Pour Quartiers d'été, l'enveloppe de 74 000 € permet d'étoffer le plan été, comme j'ai pu le dire, mis en place sur la Ville pendant les congés scolaires qui cette année encore fera la part belle à des animations et des activités au cœur du parc urbain lors du village de l'été, principalement porté par la direction des sports. Merci Koko. Pour VVV, le projet reconduit Sortir pour grandir est porté par le service jeunesse.

Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, du Conseil départemental de l'Essonne, de la CPS et de la CAF pour l'année 2025, en vue de la mise en œuvre des actions énoncées, et à signer les conventions avec les partenaires financiers. Merci.

Monsieur le Maire : Et à l'instar de la présentation de cette délibération, c'est un travail collectif qui a été mené avec brio, merci Annick. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je soumetts aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 15

Octroi de subventions aux porteurs de projets pour la mise en œuvre d'actions relevant de la Politique de la Ville pour l'année 2025

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : Annick, maintenant on va octroyer par contre des subventions aux porteurs de projets, toujours dans la même veine.

Madame Annick LE POUL : Tout à fait, là c'est la Ville qui va verser des subventions à différentes associations qui œuvrent aussi dans le cadre de la politique de la Ville.

Comme pour la précédente délibération, il s'agit de subventions liées au Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 pour mener à bien la programmation de la politique de la Ville et quartiers d'été ainsi qu'encore de Ville Vie Vacances, mais cette fois-ci c'est la Ville qui verse les subventions.

Il s'agit donc d'un cofinancement, en effet ces associations ont également demandé des subventions à l'État, au conseil départemental, à la CAF, mais également aux bailleurs des QPV qui financent des actions dans le cadre de l'exonération de deux taxes foncières et des 30 % que nous exigeons pour le lien social et le vivre ensemble. Je tiens à souligner que l'avis du conseil citoyen a été sollicité le 11 mars dernier dans ce cadre.

Pour VVV, il y a des critères bien précis pour ces projets

- Concerner prioritairement des Ulissiens âgés de 11 à 18 ans et résidant dans les QPV ;
- Favoriser bien évidemment la mixité fille/garçon ;
- Permettre de renforcer l'éducation à la citoyenneté, la réussite scolaire, la participation à la vie de la cité dans la lignée des objectifs du PEDT qui a été d'ailleurs validé cette semaine ;
- S'intégrer dans le programme d'animation mis en place par la Commune pour l'ensemble des vacances scolaires 2025.

Quant aux actions quartiers d'été, cela concerne les jeunes de 12 à 25 ans, bien sûr on retrouve la mixité, favoriser l'intergénérationnel, prévenir les violences interquartiers justement en favorisant les relations interquartiers, et s'intégrer dans le plan été de la commune. Voilà pour les principaux critères.

Il est donc proposé des subventions à hauteur de 17 300 € dans le cadre des actions politiques de la Ville ; de 12 200 € pour quartiers d'été ainsi que 6 500 € pour VVV, soit un total de 36 000 €.

Je ne vais pas vous citer toutes les actions, elles sont dans la délibération, mais je vais vous en citer quand même quelques-unes, surtout celles qui sont des actions nouvelles et dont je pense qu'il est intéressant de les développer un petit peu.

- Par exemple l'Opéra Truck proposé par le centre national d'art lyrique pour un montant de 3000 €. Il s'agit d'un projet culturel itinérant visant à démocratiser l'accès à l'opéra. Son objectif est de

sensibiliser tous les publics à l'art lyrique en proposant des spectacles accessibles. En 2025, l'Opéra Truck présentera, notez-le bien, le dimanche 8 juin 2025 à 11 heures, La serva padrona de Pergolèse, une œuvre humoristique et féministe idéale pour l'initiation à l'opéra avec deux chanteurs lyriques, un danseur baroque et un quatuor à cordes et piano. Il y aura également des ateliers de médiation culturelle auprès des écoles pour favoriser la venue des enfants et des parents. Quatre écoles vont participer à ces ateliers : le Bosquet, les Bergères, Courdimanche et la Dimancherie.

- Une autre action intéressante, il s'agit de Mémoires d'Ulissiens proposée par La parole du corps pour un montant de 2 000 €. Il s'agit d'un projet socioculturel qui a pour objectif de recueillir et partager les parcours de vie des résidents d'ADOMA, on en a parlé à plusieurs reprises, Soulé, dans le cadre de la démolition reconstruction du foyer ADOMA qui fait partie intégrante de la mémoire des Ulis. À travers des témoignages développés dans le cadre d'ateliers d'écriture, les résidents abordent leur récit de vie, leur vie au foyer et leur vision. Certaines personnes sont là depuis quand même 45 presque 50 ans pour les plus anciens, elles font vraiment partie de la Ville. À cela s'ajoute un travail de photographie par les habitants permettant de réaliser un reportage de l'intérieur sur la résidence qui bientôt n'existera plus. Une restitution publique sera organisée avec une lecture à voix haute du texte des résidents et un diaporama de photos en illustration. Une dimension intergénérationnelle et de transmission complète le projet avec une volonté de permettre aux chibanis de témoigner dans les établissements scolaires. Le projet se décline également pour le public des centres sociaux. Les deux groupes pourront bénéficier de sorties culturelles à Boris Vian et à l'opéra de Massy.

- Un autre projet assez innovant, cela s'appelle « Il était une fois les Ulis » proposé par Nazario. Il s'agit d'un projet de mentorat à travers lequel les participants sont accompagnés par un journaliste écrivain professionnel pour raconter l'histoire de la Ville à travers des témoignages d'habitants et d'acteurs locaux. L'objectif est d'ouvrir le champ des possibles, de faire découvrir le journalisme et ses techniques, de découvrir les métiers des médias et les lieux emblématiques, rédactions, musée du journalisme, etc. Le projet permet de travailler sur les compétences psychosociales, prise de parole en public, gestion de l'interaction sociale. In fine, le projet pourrait se finaliser par une exposition dans un média national, a priori c'est prévu avec le Nouvel Obs, afin de valoriser l'initiative et de permettre aux participants de gagner en confiance en eux à travers une expérience collective.

- Dernière chose que j'aimerais vous partager, c'est l'initiation à l'escalade en falaise proposée par le club Léo Lagrange pour un montant de 1 000 €. Il s'agit d'un projet de séjour sur l'été, ce sera la première semaine de juillet, permettant d'offrir aux jeunes de la section escalade du club Léo Lagrange et à leurs parents une expérience éducative enrichissante et innovante à travers une initiation à l'escalade en grandeur nature. Cela sera aux falaises de Clécy dans le Calvados. Les parents seront initiés aux bases de l'escalade et vont pouvoir partager cette expérience avec leurs enfants et ainsi renforcer leurs liens. Pendant les deux jours du projet, les familles seront au Centre de Pleine Nature Lionel Terray. Les familles auront lieu à l'occasion de découvrir la flore et la faune locale et d'être sensibilisées à l'importance de la biodiversité, de la préservation de la nature et à l'adoption de comportements respectueux de l'environnement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention municipale aux partenaires locaux telle que ventilée dans le tableau, d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets cités et bien sûr les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Monsieur le Maire : Merci Annick pour cette présentation très complète. Des questions ou des observations ? Je vois que cela n'en appelle pas. Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaire culturelles

Question n° 16

Renouvellement du dispositif Coup de pouce aux artistes Ulissiens - Année 2025

Rapporteur : Servane CHARPENTIER

Monsieur le Maire : Et nous passons la parole à Madame CHARPENTIER avec notre dispositif tant apprécié, le coup de pouce aux artistes Ulissiens renouvelé une fois de plus.

Madame Servane CHARPENTIER : C'est ça. Depuis 2009, la Ville des Ulis a choisi de mettre en place un dispositif « Coup de Pouce aux artistes Ulissiens » pour l'aide à la réalisation de projets artistiques. L'an dernier, nous avons fait passer le budget dédié à ce dispositif de 1 500 à 3 000 € et cette somme a permis sur l'année 2025 de donner un coup de pouce à plusieurs artistes d'univers très divers, de la photographie, de la science, l'une des artistes qui a déposé un dossier est une chercheuse qui s'intéresse au changement climatique et qui a réalisé un livre pour enfants. Il y a aussi une chanteuse italienne, un rappeur évidemment, une danseuse de danse africaine, un conteur du musée du quai Branly et deux étudiantes des Beaux-Arts qui avaient pour projet de créer une sculpture au nom de la Ville, mais c'était avant que les agents des services techniques ne fassent la surprise de leur magnifique structure instagrammable. Les deux jeunes artistes réfléchissent à d'autres pistes, mais elles vont trouver, j'en suis sûre.

Je demande donc ce soir au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler le dispositif Coup de pouce aux artistes Ulissiens pour un montant de 3 000 € pour l'année 2025. Je précise avant que nous passions au vote que les Coups de pouce aux artistes Ulissiens vont bien souvent au-delà de la simple aide financière, cela me donne l'occasion de remercier nos agents de la Direction des affaires culturelles municipales qui sont toujours volontaires pour conseiller les artistes et les accompagner dans des représentations publiques par exemple qui se déroulent parfois dans nos salles. Un grand merci à eux et merci à vous.

Monsieur le Maire : Et moi de m'étonner de ne pas avoir été retenu comme artiste pouvant bénéficier d'un coup de pouce.

Madame Servane CHARPENTIER : C'est-à-dire qu'après avoir déposé le dossier il y a un entretien, on prend ça très au sérieux, on ne peut pas retenir toutes les demandes.

Monsieur le Maire : Tout commentaire de votre part sera vu comme une attaque personnelle. Je vous ai dissipés. Autant mon talent aux Ulis n'est pas forcément reconnu, autant à Grand-Bourg de Marie-Galante, je peux vous dire que je suis un chanteur émérite.

D'autres questions ou d'autres observations ? Un vote contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. On pourra donner des coups de pouce à des artistes qui le méritent.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 17

Saison culturelle 2025/2026

Rapporteur : Servane CHARPENTIER

Monsieur le Maire : Chère Servane, tu gardes la parole. Mets-nous en appétit avec la saison culturelle 2025-2026.

Madame Servane CHARPENTIER : C'est ça. La saison culturelle 2024/2025 touche à sa fin. Ce fut une très belle saison grâce à une programmation de grande qualité et aussi grâce à la mise en place en début de saison de la billetterie en ligne qui évidemment facilite grandement l'achat des places et permet au public d'être toujours plus nombreux. Je voudrais donc commencer par remercier le public qui cette saison nous a fait confiance encore plus que d'habitude et qui est venu particulièrement nombreux à l'espace culturel Boris Vian depuis le mois de septembre. Je poursuivrai avec, comme chaque année, l'immense plaisir d'annoncer que la prochaine saison culturelle est prête. Elle sera comme toujours riche et variée et vous proposera de la danse, du théâtre, de l'humour et des concerts, quelques objets culturels non identifiés aussi, mais toujours de la qualité. Nous avons cette saison encore accordé une attention particulière aux spectacles jeune public, attentifs aux demandes qui nous avaient été faites notamment des instituteurs et institutrices de la saison dernière qui ont grandement apprécié les choix qui ont été faits à destination du jeune public cette saison. Nous poursuivons sur cette lancée. Nous accueillerons des compagnies que nous avons déjà eu le plaisir de recevoir pour certaines, et des artistes que nous aurons plaisir à vous faire découvrir, des artistes de grande renommée et des artistes dont vous n'avez peut-être pas encore entendu parler. Surtout, cette saison nous ferons enfin la part belle à la culture scientifique, il y en aura pour tous les goûts et pour tous les âges, je vous rassure, il n'y aura pas que ça quand même, mais il y en aura pour tout le monde et en plus cela nous permettra de retrouver Guillaume MEURICE.

Cette saison culturelle comme toujours donnera lieu à des actions culturelles nombreuses où les artistes travailleront avec les enfants dans nos écoles évidemment, et aussi puisque cela nous tient à cœur, avec les habitants parfois par le biais de partenariats avec les Maisons Pour Tous, parfois dans d'autres lieux, mais nous avons encore cette saison à cœur d'aller chercher les habitants autres que nos jeunes élèves.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir autoriser le Maire à signer tous les contrats qui devront être signés en lien avec cette saison culturelle et à en valider le financement. Merci.

Monsieur le Maire : Avec un spectacle de Julie DUVAL qui est comédienne, autrice et boxeuse.

Madame Servane CHARPENTIER : Tellement de très beaux spectacles.

Monsieur le Maire : Qui a fait un tabac au festival d'Avignon.

Madame Servane CHARPENTIER : Je ne dis rien, vous avez la liste, mais il y a de très belles choses. Je crois que la saison prochaine sera encore plus belle que celle qui vient de se terminer qui était vraiment déjà très réussie.

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à Madame BOURNEUF pour lui rappeler que j'ai un contentieux avec Monsieur MEURICE qui s'est payé ma tête toute la soirée la dernière fois quand il est venu.

Madame Emmanuelle BOURNEUF : Merci. Il va falloir vous préparer, Monsieur le Maire, parce que je pense qu'il en remettra une deuxième couche, le 4 octobre donc. Je voulais remercier la Direction des services culturels de vraiment avoir intégré cette fois-ci dans la programmation culturelle notamment de Boris Vian des spectacles de science. Ce n'est pas de la médiation scientifique, on ne va pas être là pour faire gigoter du liquide bleu dans des béchers, on passe au-delà. On est vraiment dans du culturel, mais autour de la science. Effectivement, le spectacle de Guillaume MEURICE, ce n'est pas un seul en scène, mais en duo en scène : il a monté un spectacle avec un astrophysicien très renommé et c'est extrêmement drôle. Même si vous n'êtes pas fans forcément de l'humour de Guillaume MEURICE qui est assez particulier, là c'est vraiment très drôle. Il y aura deux autres spectacles que vous découvrirez lors de la semaine de la Fête de la science, ce n'est pas dans le cadre strictement de la Fête de la science, mais ça se déroulera la même semaine. Il y aura donc trois spectacles disponibles pour les plus petits avec un spectacle de marionnettes jusqu'aux adultes avec ce duo. Pour l'instant ce n'est pas totalement fixé, mais nous essayons de développer des choses autour des arts et des sciences il y a déjà un petit aperçu avec la Micro-Folie qui peut dans certains cas vraiment faire de la médiation culturelle et scientifique. Et nous sommes aussi sur d'autres projets où nous aimerions mélanger davantage les sciences dures avec les arts un peu plus conventionnels. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BOURNEUF, je ne sais pas si les scientifiques arriveront à répondre à la question que nous nous nous posons tous : où Monsieur MERIGOT trouve-t-il ses chemises ?

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Sports et loisirs

Question n° 18

Signature d'un contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Club Omnisports des Ullis et ses sections concernées - année 2025

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Monsieur MENSAH, contrat d'objectifs et attribution d'une subvention au COU pour l'année 2025. Il y a déjà eu des questions au démarrage. Vous allez répondre, je pense, à toutes les interrogations. Allez-y.

Monsieur Koko MENSAH : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, Mesdames, Messieurs. Comme vous le savez, le sport fait partie intégrante de la vie ullissienne. Le contrat d'objectifs sert à encourager les associations à former les éducateurs, à développer le sport féminin, engager la lutte contre l'obésité (sport santé), à mettre en place des actions de sensibilisation contre la violence

(arbitrage, dopage, racisme et homophobie). Le sport est un outil éducatif porteur de valeurs comme la mixité sociale, la fraternité et le respect. C'est pour cela, chers collègues, que je vous demande d'accepter l'attribution de 38 900 € pour les sections suivantes :

- 18 000 € pour la section foot du COU ;
- 2 500 € pour le basket ;
- 900 pour le kung-fu ;
- 1 000 € pour la natation artistique ;
- 14 000 € pour le sport santé ;
- Plus 2500 € pour sport citoyen, pour promouvoir et valoriser l'engagement bénévole dans les instances dirigeantes et encourager la mixité dans les associations.

Considérant que l'association Club Omnisports des Ulis et les sections concernées remplissent des missions d'intérêt général et contribuent au développement de la vie associative et sportive de la Commune ;

Considérant que la Commune, par son soutien financier, réaffirme l'engagement continu au Club Omnisports des Ulis et ses sections concernées ;

Je vous demande, chers collègues, d'autoriser le Maire à signer ce contrat d'objectifs avec le club omnisports des Ulis, tout en sachant qu'il y a une séparation entre la subvention de fonctionnement et le contrat d'objectifs. La subvention de fonctionnement a été votée le 19 décembre dernier, donc séparons les deux choses. Contrat d'objectifs et subvention de fonctionnement, ce n'est pas la même chose. Est-ce que cela va comme réponse à Madame VERNIÈRE ?

Monsieur le Maire : Merci Koko. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets la délibération aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 19

Signature d'un contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Ulis Futsal- année 2025

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Koko, tu gardes la parole pour l'association Futsal.

Monsieur Koko MENSAH : L'association Futsal est affiliée à la Fédération Française de Football. Elle compte 495 adhérents en 2025, tous licenciés, en grande majorité des Ulissiens issus de l'ensemble des quartiers de la Ville. Par son action, l'association Ulis Futsal entend œuvrer à la transmission de valeurs citoyennes véhiculées par le sport, telles que le savoir vivre en groupe, la solidarité, la loyauté, le travail et le respect. Elle participe aux objectifs portés par le projet éducatif de territoire en termes de citoyenneté et de réussite éducative. Pour l'année 2025, l'association Ulis Futsal sollicite à nouveau le soutien de la Ville pour faire aboutir son projet d'accès à la pratique du sport pour tous et notamment pour les jeunes issus des Quartiers en Politique de la Ville (QPV).

Il vise principalement à :

- Accentuer son action en direction de la jeunesse ;
- Accentuer son action en direction des QPV ;

- Développer la citoyenneté ;
- Développer et valoriser l'engagement des bénévoles ;
- Former son encadrement.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention d'objectifs avec l'association Ulis Futsal, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Considérant que l'association Ulis Futsal remplit des missions d'intérêt général et contribue au développement de la vie associative et sportive de la Commune ;

Considérant que le projet de développement de l'association Ulis Futsal s'inscrit dans les orientations de la politique sportive de la Commune en termes de citoyenneté et de fair-play ;

Je vous demande, chers collègues, de donner l'autorisation au Maire de signer cette convention.

Monsieur le Maire : Merci Koko. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc aux voix. Vote contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 20

Subvention exceptionnelle à l'association Club Omnisports des Ulis - section Boxes - année 2025

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Avant de te céder la parole, Koko, tu me permettras d'avoir un mot parce que juste après nous avons une subvention exceptionnelle pour l'association Club Omnisports, section du club omnisports Boxes. Un petit mot pour Douglas CROUARD qui a conservé son titre. Je te divulgâche le truc, je suis obligé. J'ai une affection toute particulière pour Douglas qui pour la deuxième année consécutive conserve son type de champion de France élite A en savate, sport bien connu de Monsieur MÉRIGOT, la boxe française. On l'en félicite, il était très stressé avant le combat, cela a eu lieu samedi soir dernier. Douglas, si tu nous regardes, félicitations à toi.

Applaudissements

Koko, à toi.

Monsieur Koko MENSAH : Je ne fais pas que vous demander des sous. Je voulais vous l'annoncer, mais le Maire l'a fait.

C'est une subvention exceptionnelle pour l'association, club omnisports des Ulis section boxes.

La section Boxes du Club Omnisports des Ulis a l'intention d'emmener son équipe de compétiteurs adultes en assaut de savate boxe française à l'Open mondial qui se tiendra en Bulgarie du 23 au 28 avril 2025. Encadrée par un champion du monde de savate boxe française, l'équipe participera à un stage de SBF dirigé par Ismaila SARR du 23 au 25 avril. À l'issue de ce stage, une compétition officielle se déroulera les 26 et 27 avril, réunissant tous les participants inscrits. Cette initiative permettra au club de s'ouvrir à l'international, de boxer aux côtés de compétiteurs de diverses nationalités, ce qui va peut-être nous permettre d'avoir un champion d'Europe plus tard, et de faire briller le nom du club ainsi que de la Ville des Ulis.

La municipalité souhaite attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la section Boxes du Club Omnisports des Ulis pour aider au financement de ce déplacement nécessitant des moyens importants (transport, hébergement et restauration) pour l'association. L'association a déjà fait

preuve d'un engagement solide en direction de ses adhérents et qu'elle mérite donc un soutien financier supplémentaire.

Considérant que la section Boxes du Club Omnisports des Ulis remplit des missions d'intérêt général et contribue au développement de la vie associative et sportive de la Commune ;

Je vous demande, chers collègues, d'autoriser le Maire à signer une convention d'aide exceptionnelle à cette section.

Monsieur le Maire : Portrait d'ailleurs de la présidente, Malika, dans le Vivre aux Ulis, à découvrir. C'est également la trésorière du Club Omnisports. Elle cumule présidente et trésorière, c'est une bénévole très engagée, on la salue.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Je suppose que non. Des abstentions ? Également. Adoptée à l'unanimité. Merci pour l'association.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 21

Centre commercial Ulis 2 - déclassement du domaine public de parcelles destinées à une régularisation foncière avec le CC Ulis 2

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Monsieur le Maire : Chère Sarah, tu as trois délibérations qui concernent le même sujet, je te propose de nous expliquer les trois délibérations.

Madame Sarah JAUBERT : Oui donc il s'agit d'une petite régularisation. Vous connaissez tous le projet de cinéma neuf salles qui va s'ouvrir dans l'extension du Centre Commercial Les Ulis 2. Il s'agit de régularisations à la marge de parcelles qui doivent être cédées ou rachetées. En l'occurrence avant de faire, non pas cette cession acquisition, mais cession rachat, il faut déclasser la parcelle en question qui se trouve sur la commune des Ulis. C'est une parcelle de 275 m² et à l'inverse, le Centre Commercial cédera une parcelle de 221 m² aux Ulis, qui est sur la commune des Ulis et de Saint-Jean, mais qui est la propriété des Ulis parce que toute la partie parking qu'elle soit sur la commune des Ulis ou de Saint-Jean-de-Beauregard est propriété de la Ville des Ulis. Il y a le déclassement de cette parcelle et après cette cession et ce rachat de parcelle qui donnent un bénéfice pour la Ville d'à peu près 5 000 € entre la revente et l'achat. Dans la même lignée, on a une nouvelle convention, un avenant sur la convention de jouissance du parc de stationnement, c'est pareil, c'est par rapport aux parcelles impactées, c'est une régularisation sur cette convention pour redéfinir les parcelles concernées.

Il est demandé de pouvoir signer l'ensemble des documents relatifs à ces trois délibérations.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on vote les trois d'un coup ? Donc on déclassé en premier lieu, on fait une régularisation en second lieu et on change la convention de jouissance du parc de stationnement en troisième lieu. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je ne pense pas. Des votes contre ? Je suis sûr que non. Des abstentions non plus. Adoptées à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 22

Centre commercial Ulis 2 – régularisation foncière avec le CC Ulis 2 - cession et acquisition de parcelles

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 23

Centre commercial Ulis 2 – signature de l'avenant n°7 à la Convention de jouissance du parc de stationnement du 29 octobre 1973

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 23

Centre commercial Ulis 2 – Centre commercial Les Boutiques – secteur Courdimanche - Déclaration d'Utilité Publique "Réserve Foncière" et Enquête Parcellaire

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je prends la parole pour une délibération d'importance qui me donne l'occasion de saluer le plus classe de la salle, Monsieur COTIGNY qui fait son premier Conseil Municipal avec nous, même s'il est là depuis plusieurs mois maintenant. C'est le Directeur de l'urbanisme, c'est juste l'occasion pour moi de le voir tout rouge, agent de la fonction publique de talent qui nous arrive tout droit de la Ville de Grand-Bourg à Marie-Galante, c'est une blague, tu habites CHAMPLAN.

Merci, Monsieur COTIGNY, de nous avoir accompagnés, c'est ce qui explique votre présence ce soir parce que vous n'êtes pas forcément là à tous les conseils municipaux. J'ai la lourde tâche de faire la déclaration d'utilité publique pour la réserve foncière et l'enquête parcellaire qui va avec pour le Centre Commercial les Boutiques, qui se trouve dans le secteur de Courdimanche et que nous appelons les uns et les autres toujours La Parisienne, entre nous. De mémoire c'était le nom du café ou du supermarché, je n'arrive plus à me souvenir.

Toujours est-il que, comme vous le savez, nous avons depuis plusieurs années voulu par l'intermédiaire de l'établissement public foncier d'Île-de-France réintégrer dans le domaine public le secteur de la copropriété du Centre Commercial de Courdimanche compte tenu de l'état déplorable dans lequel il se trouve, je suis désolé de le dire de façon aussi crue. Nous avons aujourd'hui des commerces extrêmement vieillissants, en plus qui se sont vu au fur et à mesure de moins en moins diversifiés, il y a beaucoup de petites supérettes qui vendent et parfois poussent à une consommation

d'alcool excessive sur la voie publique, ce qui génère pas mal de nuisances et l'obligation d'intervention des forces de police.

Jé précise également ce que cela génère, du fait du peu d'entretien fait depuis plusieurs années, plusieurs décennies même pourrait-on dire par la copropriété qui se bat avec ses moyens, ce qui me permet de dire aussi à certains membres de la copropriété que l'on apprécie toujours de travailler à leurs côtés, mais on sait que les moyens dédiés par la copropriété à l'entretien des espaces publics et des façades de commerce ont été de plus en plus réduits à peau de chagrin.

Concrètement, pour pouvoir faire une entrée de Ville digne de ce nom qui donnerait à notre Ville un caractère beaucoup plus appréciable, qui permettrait aussi à cet espace public de retrouver un peu de noblesse c'est-à-dire que l'on puisse s'y promener quels que soient notre âge et notre sexe en toute quiétude. On voit qu'il y a de plus en plus la prise en main par un public essentiellement masculin de l'espace public, ce que nous voulons toutes et tous combattre.

Pour pouvoir faire un bel espace d'entrée de Ville qui soit à la fois fonctionnel pour les transports en commun, pour les mobilités douces et les mobilités tout court et également agréable pour celles et ceux qui entrent aux Ulis, il nous faut, à mon avis, refaire complètement cet espace. Nous avons demandé à l'EPFIF, l'établissement public foncier d'Île-de-France pour le compte de la région qui fait de l'acquisition foncière... C'est le cas par exemple de la copropriété de Grigny 2, chacun l'aura entendu, en fait ils viennent faire entrer dans le domaine public un certain nombre de propriétés foncières privées. Nous leur avons demandé, au travers d'une convention, de nous permettre d'acquérir ces espaces avant sans doute de les proposer à un projet urbain de qualité donc à des constructeurs qui pourront accompagner le projet que nous aurons co-construits sur cette emprise foncière. Je ne sais pas si cela passera par la démolition reconstruction de l'intégralité, mais compte tenu de l'état des bâtiments que nous voyons actuellement, il est indéniable qu'une intervention lourde sera nécessaire. Pour ce faire, nous avons commencé et comme c'est toujours le cas, l'EPFIF a mené des négociations à l'amiable qui pour la plupart ont plutôt été fructueuses, mais pour pouvoir acquérir les restes des copropriétés, il nous faut permettre d'accélérer la démarche donc déclarer d'utilité publique cette acquisition foncière et nous appuyer ensuite sur l'outil légal pour tout simplement nous emparer de ces propriétés. Je précise qu'à chaque fois que l'EPFIF s'appuiera sur la déclaration d'utilité publique pour acquérir les biens, elle le fera en utilisant une somme déterminée par les domaines pour le prix du foncier, ce qui est bien normal. Évidemment c'est pour nous un sujet parce que dans la négociation, je le dis aussi pour les propriétaires, il y a un enjeu de dépenses publiques. Je pense qu'autant le projet est forcément intéressant pour l'intégralité de la Ville, autant je le dis, nous ne pouvons pas non plus céder à des demandes inconsidérées de la part de propriétaires qui ont laissé pendant de nombreuses années cet espace complètement se dégrader, pour ne pas dire plus.

Nous sommes heureux d'en arriver à cela, cette déclaration d'utilité publique a été validée par l'EPFIF lors du conseil opérationnel, je ne sais plus exactement le terme, du lundi. C'est la raison pour laquelle les membres du Conseil Municipal, et je les prie de bien vouloir nous excuser, ont aussi le reste des pièces mercredi soir, le temps qu'elles nous parviennent. C'est la raison pour laquelle ce soir, je vous propose de valider, je ne sais plus quel est exactement le terme, Monsieur COTIGNY nous a fait tout un tas de considérants, mais me demande d'approuver le projet de dossier de déclaration d'utilité publique, qu'elle soit ensuite prononcée par le préfet représentant l'État au bénéfice de l'établissement public foncier d'Île-de-France, que le dossier d'enquête parcellaire tel

qu'il est présenté soit approuvé par le Conseil Municipal et que nous ayons ensuite ouverture d'une enquête publique préalable à cette déclaration d'utilité publique faite par la préfecture de l'Essonne, par Madame la Préfète.

Je ne sais pas s'il y a des questions ou des observations, j'espère avoir été le plus clair possible dans cette présentation. En tout cas nous sommes heureux de pouvoir enclencher une phase un peu plus opérante de l'acquisition foncière et la prochaine mandature aura sans doute avec les habitants à co-construire une entrée de Ville digne de ce nom et un centre commercial puisqu'il faudra le retrouver, et des services publics peut-être.

Annick, tu veux dire un mot.

Madame Annick LE POUL : Oui, effectivement cela va compléter l'entrée de Ville sachant que nous avons aussi toutes les résidences autour qui sont en réhabilitation ou qui vont l'être. Il y a Chantereine qui est en cours, le Barceleau qui va aussi se faire en plusieurs phases, mais le prochain jury a lieu le 15 mai avec le choix des architectes, cela va être aussi parti pour le Barceleau, et on l'espère très bientôt pour Châtaigneraie aussi. Nous aurons eu des réhabilitations lourdes pour toutes ces résidences et ce projet complétera la rénovation de tout ce quartier pour un cadre de vie pour les Ulissiens de ce coin-là.

Monsieur le Maire : Nous sommes bien d'accord. Je soumetts aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie parce que je sais que c'est important et le vote à l'unanimité me semble essentiel dans cette période. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 25

SICOMU - Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'une chambre funéraire

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Monsieur le Maire : Je cède la parole à Madame JAUBERT pour la dernière délibération du soir, elle concerne le SICOMU.

Madame Sarah JAUBERT : Oui il s'agit de l'autorisation du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'une chambre funéraire. Comme vous le savez, nous sommes membres du SICOMU, le syndicat qui gère le cimetière de l'Orme à Moineaux sur notre commune et ce syndicat porte aujourd'hui un projet de chambre funéraire publique pour lequel un terrain a été ciblé sur la parcelle B0141. Donc il est nécessaire de permettre la poursuite des études pour définir le projet et donc d'autoriser la Ville et le SICOMU à réaliser les études nécessaires à la réalisation de ce projet. Donc il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du projet du SICOMU pour réaliser cette chambre funéraire, d'autoriser le SICOMU à réaliser les études nécessaires au montage de cette opération pour la construction d'une chambre funéraire sur l'emprise foncière notifiée sur cette parcelle B0141 ainsi qu'à déposer une demande de permis de construire et autoriser le Maire à signer les actes afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire : Sujet dont on a déjà parlé, vous savez qu'il me tient particulièrement à cœur d'accompagner au travers d'une future société publique locale du funéraire, un service public plus

efficient de prestations funéraires. On sait que c'est un moment auquel nous serons malheureusement toutes et tous confrontés un jour que ce soit pour nous ou nos proches, à part Koko effectivement. Nous avons besoin à tout âge de la vie, dans toutes les étapes de la vie et donc de la mort d'être accompagnés par un service public parce que c'est ce en quoi nous croyons. D'autres questions ? Gilbert.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Oui je me félicite d'une installation d'une chambre funéraire sur le site des Ulis. Pourquoi ? Simplement on a vu quand même historiquement le cimetière évoluer, s'il a diminué en nombre de participants de communes adhérentes, on voit que d'une part il y a eu la création d'un crématorium qui a été une très bonne chose sur le site. Maintenant il y a une orientation dont je me félicite parce que l'on sait que le monde du funéraire est un monde très rude, il y a beaucoup de requins et qu'il y ait une petite oie blanche parmi ces requins avec une chambre funéraire, je trouve que c'est un bon début pour assainir un peu ce milieu du commerce autour de la mort.

Monsieur le Maire : C'est joliment dit. Évidemment nous n'accuserons personne, mais nous savons qu'il y a des prix et des prestations que nous n'expliquons pas.

Du coup je peux soumettre aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Je suspends la séance s'il y a des questions pour conclure ce Conseil.

La séance est suspendue de 22h14 à 22h14.

Monsieur le Maire : Je reprends la séance et je vais vous souhaiter une bonne soirée, souhaiter la bienvenue aussi à Nino qui regardait son premier Conseil Municipal ce soir, c'est une petite dédicace aux parents et aux grands-parents plus particulièrement de Nino, ils se reconnaîtront. Je leur fais de gros bisous.

Prenez soin de vous, à très bientôt et bonne soirée.

La séance est levée à 22h15.

Monsieur Mehdi IDOUHAMD, Conseiller délégué aux Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :

Les Ulis, le : 26 juin 2025

Le Maire des Ulis



